

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 12

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1632 :

Convention de mise à disposition par la Commune de Saint-Pierre au Comité des oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre (COS) du bien cadastré section IH n°18

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphane (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, MOREL Didier, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
173_21974_163_2024_0912_34-1632-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception en préfecture : 17/09/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°34/1632 : Convention de mise à disposition par la Commune de Saint-Pierre au Comité des oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre (COS) du bien cadastré section IH n°18.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre (COS) a pour but d'instituer en faveur du personnel communal toutes les formes d'aide jugées opportunes : financières, remboursables ou non remboursables, matérielles, culturelles, sociales ou encore sportives.

A ce titre, le COS permet à ses adhérents, actifs ou retraités, de bénéficier de certains avantages, notamment en matière culturelle et touristique avec la possibilité de réduction auprès de nombreux partenaires conventionnés (structures hôtelières, structures sportives, animations et loisirs...). Les participations financières qu'il octroie permettent quant à elles un soutien des membres dans les différentes étapes de leur vie et dans leurs différents projets (soutien en cas de décès, prime à la naissance, pour un mariage, pour le départ à la retraite, aides d'urgence, prêts exceptionnels, primes optique et auditive...). Il participe ainsi à l'épanouissement des agents communaux en activité ou à la retraite en leur apportant un soutien et un accompagnement. Le tout en favorisant, notamment par l'organisation de voyages et de temps forts tout au long de l'année, la cohésion, le partage et le sentiment de solidarité.

Aussi, pour le bon fonctionnement de cet outil au service de l'action sociale, la Ville apporte son concours en tant que de besoin, en mettant à disposition certains biens et autres moyens matériels et logistiques.

Dans ce cadre, il est proposé un soutien spécifique au COS par la mise à disposition de la Maison GORCE à Pierrefonds qui servira de support au déploiement de ses activités. La valorisation comptable du local mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 4349,10 euros TTC/mois devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association.

Les autres clauses sont relatées dans le projet de convention ci-annexé.

Ceci exposé,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la convention de mise à disposition au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre (COS) identifié au SIRET sous le n° 322 359 563 00028 – Hôtel de Ville de Saint-Pierre, rue Mézière GUIGNARD, dont les principaux termes sont les suivants :**

- **Désignation du bien :**

Référence cadastrale	Superficie cadastrale	Adresse	Propriétaire	Situation
Section IH n°18 partie	3600 m ² environ	13 chemin Bureaux Pierrefonds 97410 SAINT-PIERRE	Commune de Saint-Pierre	Bâti d'une construction principale en dur sous toles d'une surface Carrez de 228.90 m ² avec une varangue de 28.12m ²

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1632-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

- caractère de la convention : administratif, temporaire, précaire et révocable
- durée : 3 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- dénonciation : à tout moment avec un préavis 1 mois par l'une ou l'autre des parties
- sécurité : à charge pour le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.
- destination des lieux : activités du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre
 - De FIXER le droit d'occupation à titre gratuit
 - De L'AUTORISER, lui ou son représentant à SIGNER tous documents liés à cette affaire



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

